

CHARTRE : COURSE SOLIDAIRE

« LES FOULÉES ROSES » OCTOBRE ROSE 2026

Article 1 : Organisation

La Ville d'Herblay-sur-Seine est l'organisatrice de la course Les Foulées Roses, organisées dans le cadre de l'opération Octobre Rose.

Contact : Service des Sports - sports@herblay.fr – 01 30 40 37 63

Article 2 : Date et horaires

L'évènement aura lieu le samedi 3 octobre 2026 de 9h00 à 13h30 avec un départ à 9h45 depuis la place de la Halle.

Article 3 : Condition de participation

La course est ouverte à tous, sans condition d'âge, sous réserve que chaque participant soit en capacité physique de participer à une course à pied.

Les participants mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal ou d'un adulte responsable pendant toute la durée de la course.

Les coureurs devront au préalable s'inscrire à l'aide du formulaire en ligne disponible sur herblaysurseine.fr.

Les dossards seront à récupérer auprès du commerçant sélectionné lors de l'inscription.

Dans l'esprit solidaire d'Octobre Rose, les participants sont invités, lors du retrait de leur dossard, à effectuer un don libre qui sera reversé à la Ligue contre le cancer.

Chaque participant s'engage à respecter le présent règlement ainsi que les consignes de sécurité données par la Ville.



Article 4 : Sécurité

La Ville déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin d'assurer l'assistance médicale des coureurs, en cas de besoin.

La Police municipale sera mobilisée afin d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de l'événement.

En complément, des signaleurs missionnés par la Ville seront présents tout au long du parcours.

Article 5 : Assurance et responsabilité

La Ville, organisatrice, est assurée auprès de sa compagnie d'assurances en responsabilité civile pour couvrir l'ensemble des risques liés à cet événement.

Tous les participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

La Ville ne saurait renoncer à priori au recours en responsabilité ou à l'action récursoire qui seraient les siens en cas de faits de nature à engager la responsabilité civile du participant.